

INCOURT

La taxe sur les déchets va augmenter

Les Incourtois paieront plus cher la taxe sur les déchets en 2021. Elle augmentera de 7€ pour les isolés et de 14€ pour les autres.

• Sébastien BRAUN

Le coût-vérité résulte de l'application du principe du pollueur-payeur. L'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers.

Le taux de couverture du coût vérité se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses. Depuis 2012, ce taux doit se situer entre 95 % et 110 %. « Si nous ne modifions pas notre taxe relative aux déchets l'année prochaine, on se retrouvera à un coût vérité de



F&A Claudy/Peint

La collecte des déchets coûte de plus en plus cher.

88 %, ce qui est insuffisant, remarque Léon Walry. Nous avons toujours promis que l'on ne toucherait pas aux taxes, qui sont minimalistes puisque nous sommes dans les vingt communes les moins taxées de Wallonie, mais s'il y a bien une taxe que l'on ne maîtrise pas, c'est celle relative au taux de couverture des coûts en matière des déchets des ménages. »

Le problème, c'est que les

coûts de gestion des déchets ont fortement augmenté et comme la plupart des communes du BW, Incourt ne respectera bientôt plus le coût vérité.

Il est donc nécessaire – « et même obligatoire » – d'augmenter les taxes immondiées pour l'exercice 2021. Pour les personnes seules, la taxe augmentera de 7€, passant de 35€ à 42€. Elle augmentera de 14€

pour les ménages de deux et trois personnes (de 70€ à 84€). Pour les ménages de quatre personnes et plus, les secondes résidences et pour les immeubles à usage d'une profession libérale ou autre, l'augmentation sera également de 14€ pour passer de 80€ à 94€.

Écolo contre la formule

Du côté de l'opposition, on se dit « conscient que le coût du traitement des déchets a augmenté et que le coût vérité doit évoluer, mais on n'est pas d'accord avec la façon de faire pour y arriver, remarque Colette Prévost (Écolo). La taxe touche tout le monde de façon non ciblée et on préférerait que le coût incombe aux gens qui ont le plus de déchets. Prenons l'exemple d'un ménage de quatre personnes qui paie actuellement 80€ par an de redevance et achète sans doute 4 rouleaux de 10 sacs-poubelle pour les 52 semaines de l'année. À 12,50€ le rouleau, cela coûte 50€ par année. Cela montre que la taxe est plus élevée que le coût des sacs-

poubelle, ce qui n'est pas normal. »

Pour les trois conseillères Écolo, il faudrait augmenter le prix du sac plutôt que la redevance fixe, tout en continuant à plancher sérieusement sur l'idée des poubelles à puce. « On constate que la population fait des efforts vu que le nombre de déchets a diminué de 10 kg par habitant en 2019 par rapport à l'année précédente. Mais ce n'est encore pas énorme au regard des diminutions observées dans les communes voisines à la suite de l'instauration de la poubelle à puce, qui serait un beau moyen de passer rapidement de 140 kg de déchets par an par habitant à 90 kg. Et encore, ce n'est que le résultat après quelques mois pour les Communes ayant fait le choix des poubelles à puce. »

Le sujet reviendra certainement sur la table. En attendant, Écolo s'est opposé au moment du vote sur l'augmentation de la taxe, au contraire de la majorité qui l'a acceptée à l'unanimité. ■

Cherchez la différence

100 WIN FOR LIFE

100 chances de gagner 2.000€ par mois, à vie!



Les mineurs ne peuvent pas participer aux jeux de la Loterie Nationale. Ceci n'est pas un jeu organisé ou sponsorisé par la Loterie Nationale.



5
6
7
8

A B C

Ces deux photos se ressemblent mais ne sont pas identiques. Cherchez la différence dans la grille.

Avez-vous trouvé la différence dans une des cases de la grille?

Envoyez la lettre et le chiffre correspondant à cette case par SMS au 6032 (1 €/sms envoyé/reçu) EX : C1 ou communiquez-les depuis une ligne fixe au 0905 23 030 (2 €/appel)

Nous publions, du lundi 09/11 au samedi 14/11, une nouvelle photo. Vous avez jusqu'au 15/11 inclus pour envoyer vos réponses. Un tirage au sort désignera le gagnant.

6032
1 €/SMS envoyé/reçu

Concours jusqu'au 15/11/2020 à 23h59 - 1€/sms envoyé/reçu. 2€ par appel. Participation complète par SMS: 5 €. La participation via ces canaux est la seule considérée comme valide. Un tirage au sort désignera le gagnant qui sera averti personnellement. Solution et gagnant publiés sur www.lavenir.net - Helpdesk technique: 02/422 71 72 - assistance@lavenir.net. Interdit au moins de 18 ans. Le traitement des données est soumis aux dispositions prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (règlement no 2016/679). Notre politique de confidentialité peut être consultée sur www.lavenir.net/vieprivée. Règlement disponible sur demande. L'Avenir Advertising S.A. - service jeux interactifs - Route de Hannut, 38 à 5004 Bouge

GAGNANT DE LA SEMAINE 44 :
Maryse Bouillard de Rance
Prix : 300€ chez Delhaize